

Résolution sur la situation en Égypte

2014/3017(RSP) - 15/01/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Égypte.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et MM les députés Fabio Massimo CASTALDO et Ignazio CORRAO (EFDD, IT).

Le Parlement rappelle que depuis coup d'État militaire de juin 2013, le gouvernement égyptien a mené une vaste campagne d'arrestations arbitraires, de harcèlement, d'intimidation et de censure contre des détracteurs du gouvernement, pour avoir exercé leurs libertés de réunion, d'association et d'expression, notamment des journalistes, des étudiants et des militants des droits de l'homme. Il souligne que des milliers de manifestants et de prisonniers d'opinion sont détenus en Égypte depuis que l'armée s'est emparée du pouvoir et qu'encore récemment, le 10 janvier 2015, un tribunal égyptien de la province du delta du Nil de Baheira a condamné Karim al-Banna, un étudiant de 21 ans, à 4 ans d'emprisonnement pour avoir annoncé sur Facebook qu'il était athée et insulté l'islam.

Sachant que la liberté de la presse est sous une grande pression en Égypte, le Parlement rappelle à ce pays que sa réussite à long terme dépend de la protection des droits de l'homme universels ainsi que de l'établissement et de l'ancrage d'institutions démocratiques et transparentes.

Il demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers d'opinion et prie les autorités égyptiennes de prendre des mesures concrètes pour veiller à l'application pleine et entière des dispositions de la nouvelle constitution sur les libertés et droits fondamentaux, dont la liberté d'expression et de réunion.

Les autorités égyptiennes sont appelées à :

- mener des enquêtes rapides, impartiales et indépendantes sur les allégations de recours excessif à la force, de mauvais traitements et d'autres violations des droits humains, y compris les abus sexuels;
- annuler les condamnations à mort prononcées sans tenir compte des règles qui protègent les droits des prévenus;
- s'engager dans un véritable dialogue avec les organisations de la société civile et des experts juridiques afin d'adopter une loi sur les associations et la réunion;
- libérer immédiatement et inconditionnellement tous les citoyens égyptiens enlevés et actuellement retenus en Lybie, dont les 20 coptes égyptiens enlevés le 3 janvier 2015.

Terrorisme dans le Sinaï : le Parlement évoque la situation dans le Sinaï où **des centaines de soldats ont été tués par des groupes djihadistes opérant dans la région**. Il indique que des actes de terreur ont lieu presque tous les jours dans cette région et que l'État a ordonné l'expulsion de milliers d'habitants à Rafah et a institué une zone tampon sur une largeur de 500 mètres le long de la bande de Gaza. Dans ce contexte, le Parlement souligne que l'Union et la communauté internationale doivent se tenir fermement aux côtés de l'Égypte et coopérer avec elle dans sa lutte contre le terrorisme. Il invite les autorités égyptiennes à mettre tout en œuvre pour arrêter les réseaux criminels qui sont encore en activité sur les routes de la traite des êtres humains et du trafic des migrants à l'intérieur et en direction du Sinaï.

Femmes et personnes LGBT : le Parlement prie le gouvernement égyptien de mettre pleinement en œuvre les stratégies nationales de lutte contre les violences faites aux femmes et d'éradiquer toute forme de discrimination. Il exhorte en outre les autorités égyptiennes à ne plus pénaliser, en vertu de la loi relative à la débauche, les personnes LGBT exprimant leur orientation sexuelle.

Coopération : le Parlement invite les États membres à définir une stratégie commune pour l'Égypte. Il exhorte à nouveau le Conseil, la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères à œuvrer activement conformément au principe de conditionnalité («donner plus pour recevoir plus») et à prendre en considération les lourds défis économiques auxquels l'Égypte est confrontée, dans les relations bilatérales que l'Union entretient avec ce pays et dans le soutien financier qu'elle lui apporte.

Dans ce contexte, le Parlement demande notamment des explications sur l'état d'avancement :

- du projet de programme de réforme de la justice;
- des programmes d'aide budgétaire de l'Union;
- du programme de renforcement du commerce et du marché intérieur;
- de la participation de l'Égypte aux programmes régionaux de l'Union tels qu'Euromed Police et Euromed Justice.

Enfin, le Parlement demande l'interdiction, à l'échelle de l'Union européenne, de l'exportation vers l'Égypte, de technologies d'intrusion et de surveillance susceptibles d'être utilisées pour espionner et réprimer les citoyens.